

## Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire est en mesure :

- De préparer et faciliter leur journée d'audit initial
- De maîtriser le processus de certification qualité avec le Référentiel National Qualité
- De présenter les documents attendus pour éviter les non-conformités
- D'aborder avec confiance un audit initial pour cette nouvelle certification unique

Prérequis : aucun

## Conditions d'accès : FOAD collective

Maximum 6 personnes. Démarrage sous 1 mois en fonction des délais de prise en charge et du minimum d'inscrits (3 personnes)  
Identification des besoins de chaque participant en amont de la formation et avant inscription (entretien téléphonique)

## Outils et méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et travaux pratiques, échanges à distance avec le participant, analyse des éléments de preuve du participant. Travail à distance via des plateformes collaboratives (vidéo et partage d'écran)

## Evaluation :

QCM

Formulaires d'évaluation de la formation

Attestation remise en fin de stage

## Durée : 7h

2 x 3h30. Les demi-journées sont espacées dans le temps pour mettre en œuvre le plan d'action

## Profil concerné :

Professionnel détenteur d'un numéro déclaration d'activité ou en cours d'enregistrement visant la certification QUALIOPI

## Préalables :

Identification des besoins de chaque participant en amont de la formation et avant inscription (entretien téléphonique avec le formateur)

Tarifs : 450 euros HT / 540 euros TTC par participant

## Handicap :

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situations de handicap. Afin d'adapter la formation aux contraintes de vos collaborateurs, nous vous demandons de nous préciser l'adaptation nécessaire à l'inscription

## Contact :

Xavier DOUCET ☎ 07 78 82 55 93 / [Xavier.doucet@viaqualis.com](mailto:Xavier.doucet@viaqualis.com)

Pour toute information complémentaire :

[www.viaqualis.fr](http://www.viaqualis.fr)

## Programme :

- Le décret 2019-564 de 2019 avec ses 7 critères.
- La répartition des indicateurs parmi les quatre catégories de l'article L6313-1 du Code du Travail : (Organismes de Formation- Prestataires de Bilan de Compétences – Prestataires d'accompagnement à la VAE – Prestataires d'apprentissage).
- Les 32 indicateurs un par un : traitement et preuves.
- Bien préparer sa journée d'audit en face-à-face.
- Rôle et attitudes de l'auditeur et de l'audité.
- Plan d'audit.
- Non-conformités.
- Remarques.
- Rapport d'audit.
- Délivrance du certificat.
- Ma certification qualité, et après ?

Synthèse et retours.